



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 23 octobre 2003

Monsieur David Anderson
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur Alberto Cárdenas Jiménez
Secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique

Madame Marianne L. Horinko
Administratrice par intérim de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Objet : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Madame et Messieurs les membres du Conseil,

Vous devez savoir que, chaque année, le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) fait part de son opinion au Conseil sur le plan de programme de cette dernière.

Il a tout dernièrement reçu la version intégrale du Plan opérationnel de la CCE proposé pour 2004–2006 et l'étudiera attentivement, au cours des prochaines semaines, en vue de vous formuler un avis détaillé sur les éléments qui le justifient. Il estime toutefois nécessaire d'attirer préalablement votre attention sur la vive inquiétude que lui cause la suggestion du Secrétariat de la CCE d'abolir le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Créé en 1995, en vertu de la résolution du Conseil n° 95-09, le FNACE reconnaît l'importance du rôle que jouent les groupes communautaires en ce qui a trait à la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Il accorde des subventions à des projets communautaires réalisés parallèlement aux travaux de la CCE et favorisant l'atteinte des buts et objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Ces projets doivent également remplir les critères énoncés dans un appel de propositions portant sur divers programmes de la CCE, par exemple la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les aires marines protégées, la santé des enfants et l'énergie.

En 1998, le comité indépendant qui s'est chargé de l'examen quadriennal de l'ANACDE a présenté la recommandation suivante au Conseil :

« Le FNACE devrait continuer d'être une source de financement de projets communautaires, mais comporter un mandat davantage lié aux programmes de la CCE. En s'appuyant sur le cycle de programme triennal, le FNACE devrait chercher à financer des projets qui permettraient d'obtenir une masse critique d'expérience communautaire sur les principaux thèmes du programme de travail de la CCE, de manière à éclairer le Secrétariat et le Conseil dans leurs fonctions respectives en matière de décision et de programme. »

Cette suggestion a connu une mise en application immédiate et a fait du FNACE l'une des réalisations les plus notables de la CCE. Une évaluation réalisée en 2000 a par ailleurs permis de conclure que le FNACE avait :

- réussi à donner suite aux dispositions de l'ANACDE concernant la coopération;
- contribué fructueusement au renforcement des capacités des groupes communautaires;
- suscité l'intérêt d'une partie du public nord-américain envers la CCE;
- donné, en peu de temps, divers résultats positifs et exercé une influence bénéfique;
- favorisé l'échange d'information entre des organismes communautaires nord-américains;
- renforcé la participation du public aux activités de la CCE en incitant les bénéficiaires de subventions à y contribuer activement;
- bénéficié d'une couverture favorable de la part des médias à l'échelle locale.

Depuis 1996, le FNACE a accordé 196 subventions totalisant 9 360 000 \$CAN, et les projets qu'il a subventionnés ont obtenu du financement supplémentaire représentant 4 592 800 \$CAN au total, dont 543 400 \$ de contributions en nature. En fait, chaque dollar de subvention que consent le FNACE incite d'autres sources de financement à verser deux autres dollars environ. En 2003, il a subventionné 18 projets portant sur l'évaluation et la surveillance environnementales en relation avec la santé humaine.

En 2000, à la suite de la réduction du budget du FNACE, les ministres ont réagi à un mouvement de protestation du public en affirmant :

« Les membres du Conseil ont convenu de continuer à accorder le même niveau de financement au FNACE et de chercher d'autres moyens d'accroître ses ressources, car ce fonds joue un rôle de premier plan en promouvant le développement durable à l'échelle locale. »

Ne serait-ce que l'année dernière, dans le cadre de sa résolution n° 02-12, le Conseil a déclaré :

« FAISANT VALOIR, comme le souligne la résolution n° 95-09, l'importance de soutenir les programmes qui ont une signification et une incidence sur le plan local;

AYANT prescrit que les fonds du FNACE servent à "engager directement l'énergie et l'imagination des populations d'Amérique du Nord dans la poursuite des buts et des objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement". »

L'an dernier, le CCPM a recommandé que, en 2004, l'appel de propositions du FNACE vise à subventionner les projets communautaires axés sur la gestion de l'eau douce, et cette recommandation cadre, en tous points, avec la déclaration ministérielle de juin 2003 dans laquelle le Conseil affirme :

« La gestion de l'eau douce est une question préoccupante à l'échelle mondiale. [...] Nous demandons maintenant au Secrétariat de relever, tout en facilitant leur partage, des cas qui illustrent les expériences et les pratiques exemplaires aux échelles locale et nationale. »

J'estime également important d'attirer votre attention sur le fait que le public pourrait vraisemblablement réagir de façon très négative. Au cours de la session que le CCPM a tenue le 3 octobre dernier, lorsque le Secrétariat a évoqué la possibilité de réduire le budget de la CCE, l'assistance a eu les réactions suivantes :

« La réduction du budget du CCPM et du FNACE constitue une atteinte à la participation du public. Ce sont ces entités et leurs activités qui permettront de démontrer que le milieu du commerce est en mesure d'assumer ses responsabilités; il s'agit de la raison d'être de la CCE. »

« Au Mexique, le public ayant un accès restreint [à l'information], le CCPM et le FNACE lui élargissent cet accès. Le fait de réduire leur budget équivaut à lui fermer une porte. »

Pour tous ces motifs, je me permets, au nom du CCPM, de vous recommander avec insistance que le FNACE continue de faire partie du programme de la CCE, et d'inviter le Secrétariat à trouver d'autres solutions pour résoudre les problèmes budgétaires avant la tenue de la réunion des représentants suppléants les 20 et 21 novembre prochains. Il pourrait, par exemple, se pencher sur la tenue de très nombreuses réunions, sur les frais de déplacement des fonctionnaires que la CCE doit supporter avec le budget dont elle dispose et sur le grand nombre de rapports qu'elle publie.

En dernier lieu, le CCPM est également préoccupé par le fait qu'une décision stratégique aussi importante puisse précéder l'achèvement de l'examen décennal de l'ANACDE.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Gustavo Alanís-Ortega
Président du CCPM en 2003

c.c. Représentants suppléants du Conseil de la CCE
Directeur exécutif de la CCE
Membres du CCPM
Membres des CCN et des CCG